



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes.

Allée des Freesias 16

1030 SCHAERBEEK

Appartement 16-7

Superficie:

39 m²

Certificat PEB valide jusqu'au:

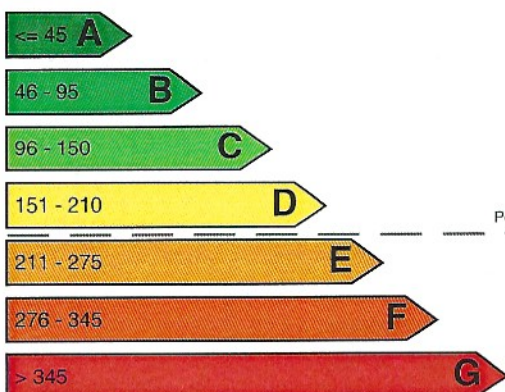
16/10/2024



1

Performance énergétique du bâtiment

Très économe



Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale

E-

Très énergivore

Consommation par m ² [en kWhEP/m ² /an]	258
Consommation totale [en kWhEP/an]	10.146

2

Emissions CO2

Emissions annuelles de CO2 par m² [kg CO2/m²/an]

PEU

BEAUCOUP

41

3

Recommandations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

1. Envisagez le remplacement de l'installation de chauffage électrique par un système de chauffage central performant avec une chaudière à condensation et sa régulation.
2. Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.
3. Remplacer le double vitrage ancien par du double vitrage performant.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

4

Informations administratives

Certificat délivré le: 16/10/2014

Certificat PEB n°: 20141016-0000253721-01-0

Présence d'une attestation de réception du système de chauffage:

Si oui, est-elle conforme?

Présence d'un rapport de diagnostic:

Coordonnées du certificateur PEB:

Nom: VIAENE Thibaut

Société:

Affectation:

Habitation individuelle

Oui | Non

☐ ☒

☐ ☐

☐ ☒

Numéro d'agrément: 001040749

ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

Le soussigné, Benoit Ricker, notaire associé à Ixelles (B-1050 Bruxelles), atteste qu'aux termes d'un acte reçu ce jour par lui :

a) La société anonyme « **DLP-MANAGEMENT** », dont le siège social est établi à 8340 Dammé, Leestjessstraat, 5 ; inscrite sous le numéro d'entreprise TVA BE 0450.869.955 RPM Bruges.

b) Monsieur **DE LILLE Pieter** Joost Leopoldina Theophil, né à Maldegem, le 29 juin 1952, de nationalité belge, et son épouse, Madame **PROOT Anne-Marie**, née à Waarschoot, le 31 août 1955, de nationalité belge, domiciliés ensemble à 8340 Dammé, Leestjessstraat.

c) Monsieur **DE LILLE Reinhard** Edelhart Simon, né à Gent, le 19 avril 1977, de nationalité belge, époux de Madame **DE ZUTTER Lien**, domiciliée à Kaprijke (B-9971-Lembek), Sportstraat, 1.

d) Madame **DE LILLE Valeria** Lucienne Denise, née à Brugge, le 28 mai 1978, de nationalité belge, épouse de Monsieur **CLAEYS Kristof**, domiciliée à 9051 Sint-Denys-Westrem, Boesbeeklaan, 14.

e) Monsieur **DE LILLE Valentijn** Zeger Cecilia, né à Brugge, le 18 avril 1980, de nationalité belge époux de Madame **VANSUYT Evelyn**, domiciliée à 9990 Maldegem, Vakebuurststraat, 294.

Ont vendu à :

Madame **DE DECKER Coralie** Isabelle, née à Lima (Pérou) le 29 décembre 1981, de nationalité belge, célibataire, domiciliée à Ixelles (B. 1050 Bruxelles), rue Léon Cuissiez, 61.

Le bien immeuble suivant :

COMMUNE DE SCHARBEEK

(Troisième division – article numéro 05773)

Dans un immeuble à appartements dénommé « Résidence Château Lambermont II » sis **allée des Frésias, 16**, paraissant cadastre selon titre et extrait de la matrice cadastrale délivré le 9 décembre 2010, section B, numéro 162/Y/2, pour six ares trente centiares (6a 30ca) :

L'appartement numéro « 101 » sis au niveau du premier étage (avant gauche) et

comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

entrée, salle de bains avec bain, water-closet et lavabo, coin cuisine, living avec terrasse, une chambre.

b) en copropriété et indivision forcée :

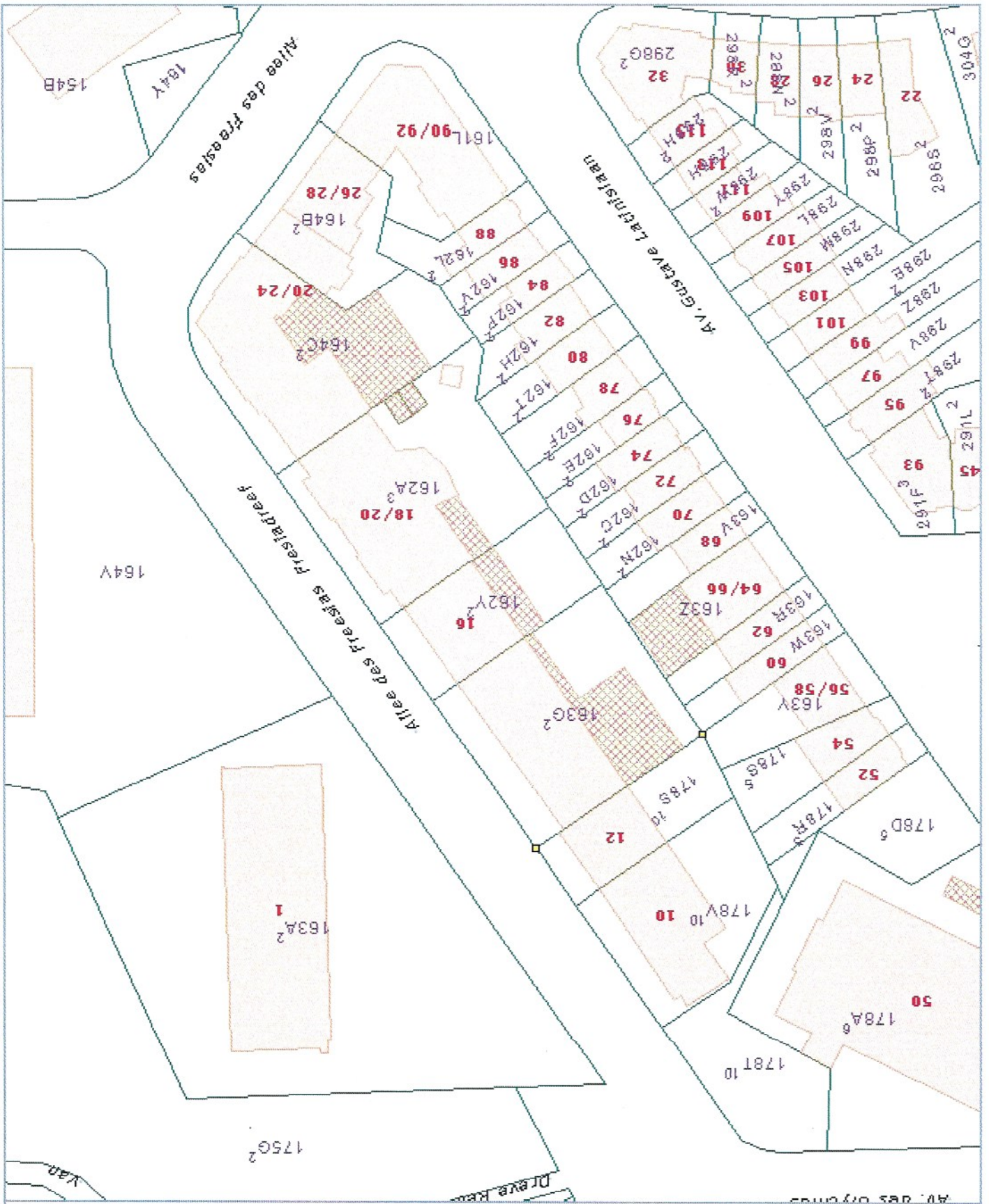
trente et un / millièmes (31/1.000èmes) dans les parties communes dont le terrain.

Cette attestation est délivrée à l'acquéreur, à titre d'information, en attendant la remise de l'expédition de l'acte d'acquisition, qui constituera le titre de propriété de l'acquéreur.



Extrait du plan cadastral de parcelles

Division Cadastre	: SCHAAARBEEK 3 AFD	Référence du dossier	: DE DECKER
Section	: B		
Numéro de parcelle	: 0162Y 02	Situation au	: 01/01/2009
		Echelle	: 1/1000





FÉDÉRATION ROYALE
DES NOTAIRES BELGES

VRONINKS & RICKER
NOTAIRES ASSOCIÉS / GEASSOCIEERDE NOTARISSSEN

Rue Capibian 16
B-1050 Brussels - Brussels
Tel: +32 (0) 2 512 74 80 Fax: +32 (0) 2 512 43 87
E-mail: vr@vrvn.be

SRB Société civile à forme commerciale - 0021.778.000 RPR Brussels
SRBA Burgelijke vennootschap met handelsvorm - 0021.778.000 RPR Brussels

Vente par Consorts De Lille à De Decker Coralie
Appartement à Schaerbeek, allée des Frésias 16
Acte du 14/02/2010

Gestionnaire du dossier : SW

Décompte de l'acquéreur		À DEVOIR	
		Solde du prix de vente	Prix de vente : 115.000,00 €
			Prix de vente (meubles) : 5.000,00 €
			Acompte/garantie : -12.000,00 €
		Décompte frais d'acquisition (*)	Droits d'enregistrement (12,5 %) : 14.375,00 €
			Droit de déduction : 50,00 €
			Abattement : -7.500,00 €
			Honoraires des notaires : 1.708,00 €
			Frais divers : 850,00 €
		Décompte frais d'acte de crédit (*)	Droits d'enregistrement : 1.260,00 €
			Droits d'enregistrement annexes(s) : 50,00 €
			Droits d'inscription de l'hypothèque : 378,00 €
			Salaires du conservateur des hypothèques : 191,00 €
			Droit de déduction : 50,00 €
			Honoraires du notaire : 711,00 €
			Frais divers : 850,00 €
		Quote-part de précompte immobilier pour l'année en cours	
		Notification fiscale (photocopie en annexe)	
		TOTAL À DEVOIR	122.043,27 €
		À RECEVOIR	
		Virement par BNP Paribas Fortis	120.000,00 €
		TOTAL À RECEVOIR	120.000,00 €
		SOLDE À DEVOIR	2.043,27 €
		(*) Ces décomptes vous sont communiqués sous réserve qu'il n'y ait plus de modification aux transactions envisagées. Si de nouveaux éléments nécessitent un nouveau décompte, nous vous en informons aussitôt.	
		Payable : - soit au moyen d'un chèque certifié ou émis par une banque belge; - soit par virement bancaire, sous frais à charge du donneur d'ordre, à l'un de nos comptes ci-dessous, au nom de la société civile à forme de SPRL, "Vroninks & Ricker", le compte devant être crédité au plus tard la veille du jour fixé pour la signature de(s) l'acte(s) KBC 734-0132015-07 ING 310-0692112-06	
		Adresse pour envoi des pièces : Numéro de compte bancaire :	

[illegible]

ANSOTTE Emmanuel

Naam en handtekening van de inspecteur, voor de directeur,
 Nom et signature de l'inspecteur, pour le directeur,
 VISUM (Datum / Date):

Volgend controlebezoek / Prochaine visite de contrôle: 17/11/2042

de voigden en peritonen is mede worden uitgeleverd ommen de goot de van kracht zijn de reglementen van termijn (art. 271 A.K.C.I.) / Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par le règlement en vigueur (art. 271 R.G.I.E.).

De elektrische installatie voldoet aan de voorschriften van het A.R.E.I. / L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.

Result / Conclusion:

CORALIE ISABELLE DE DECKER
BOSTENBERG 19
3300 TIENEN



DATE D'ENVOI: 26 septembre 2018
N° DE REFERENCE: 81122947255
N° REDEVABLE: 100868410

Données de contact avec l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@sprb.brussels
Téléphone: (0032)02.430.60.60 Fax: (0032)02.430.61.00
Guichets: Lu-ve 9h-11h45 Gare du Nord, étage 1.5
Gestionnaire de dossier: Hélène PAQUET

Plan de paiement
Précompte immobilier*

Redevable
DE DECKER CORALIE ISABELLE BOSTENBERG 19 3300 TIENEN

Madame, Monsieur,

Faisant suite à votre demande de plan de paiement et après un examen attentif de votre dossier, nous vous accordons l'échelonnement de votre paiement suivant le plan ci-dessous.

Votre plan de paiement :

1200025549

Date limite de paiement	Montant
15/10/2018	243,14 €
15/11/2018	242,00 €
15/12/2018	242,00 €
15/01/2019	242,00 €

Total	969,14 €
-------	----------

Nous vous prions de verser les sommes dues selon les échéances sur le compte IBAN: BE91 0972 3108 1076 / BIC: GKCCBBEBB, avec la communication structurée : +++120/0025/54940+++.

Veillez noter que si vous ne payez pas dans les délais, la procédure de recouvrement reprendra conformément à la législation applicable.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Francis Van Den Branden
Comptable de Recettes chargé de matières fiscales